

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****12205362***

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le
12 DEC 2012
Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0466.187.740**

Dénomination :
(en entier) : **ISAPLY**

Forme juridique : **Société Anonyme**

Siège : **4280 Hannut, rue de la Croisette, 45/C**

Objet de l'acte : Nomination des administrateurs-délégués

Texte :

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes :

- nommer pour une durée de six ans à la fonction d'administrateur délégué Messieurs HENRY André et HENRY Luc, avec pouvoir d'agir séparément, l'un en l'absence de l'autre ;
- approuver la notion de « gestion journalière » en précisant que les actes de gestion journalière doivent s'entendre des actes qui ne dépassent pas les besoins de la vie quotidienne de la société et ceux qui, en raison tant de leur peu d'importance que de la nécessité d'une prompt solution, ne justifient pas l'intervention du Conseil d'administration.

DEPOSE EN MEME TEMPS UNE COPIE DU PROCES-VERBAL

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.
Monsieur André HENRY,
Président du Conseil d'Administration.